



NICARAGUA

REPRÉSENTATION AU CONSEIL DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI)

Montréal, le 14 novembre 2013
NIC-ICAO-005/2013

Monsieur **RAYMOND BENJAMIN**
Secrétaire général
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI)
Montréal, Canada

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous communiquer la RÉSERVE de la République du Nicaragua sur le paragraphe 7 de la Résolution A38-17/2, pour qu'il en soit pris officiellement acte.

Cette résolution a été présentée dans le cadre des travaux sur le point 17 de l'ordre du jour, Protection de l'environnement, sous le titre « *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changement climatique* ». Comme vous le savez, ce point a fait l'objet de longs débats au sein du Comité exécutif, au cours desquels le Nicaragua a fait connaître sa position sur la question, à l'instar d'un grand nombre d'autres pays. Je vous prie de bien vouloir inclure cette RÉSERVE dans les procès-verbaux de l'Assemblée ainsi que dans tout autre document approprié de l'OACI. Je tiens aussi à exprimer l'intérêt de mon pays à continuer de travailler de façon collaborative et constructive, alors que l'OACI doit s'atteler à la tâche d'avancer vers un régime mondial de MBM d'ici la prochaine session de l'Assemblée.

Nous sommes d'avis que les objectifs ambitieux mondiaux nécessitent encore une analyse plus approfondie et qu'ils doivent être redéfinis de manière à tenir compte des différents degrés de développement des États membres de l'OACI, un aspect d'importance vitale, étant donné les perspectives de croissance actuelle et future de l'aviation civile internationale.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Eveling Aráuz Betanco
Représentant du Nicaragua au Conseil de l'OACI